

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 16 décembre 2024

DATE DE LA CONVOCATION

06 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 7

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 16 décembre 2024****L'an deux mil vingt quatre****Et le 16 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson).

Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson).

Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).

Yves-Marie HAHUSSEAU (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr).

Laurent ALLANIC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray).

Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christine MONGELLA (Maslives).

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-120-2024**Objet : Actualisation du Plan de développement des compétences des agents de la Communauté de communes du Grand Chambord 2023-2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 041-042-2023 du 26 juin 2023 relative au Plan de développement des compétences des agents de la Communauté de communes du Grand Chambord 2023-2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial le 25 novembre 2024,

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle aux membres du Conseil communautaire que le plan de développement des compétences, qui est une obligation légale, permet de traduire et de formaliser en actions concrètes la politique de formation de la Communauté de communes du Grand Chambord. Il est le reflet des orientations stratégiques de la Communauté de communes, de l'évolution des services, des besoins en compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation.

Il précise que la vocation de la formation est multiple :

- Assurer les montées en compétences nécessaires pour répondre aux objectifs du mandat et aux orientations stratégiques de l'administration ;
- Donner aux services les moyens d'accomplir leurs missions par la consolidation des compétences des agents et encadrants, l'acquisition de nouvelles compétences, la capacité à réagir, à innover ;
- Accompagner les évolutions à court et moyen terme, y compris les souhaits d'évolution professionnelle des agents ;
- Anticiper les besoins futurs, notamment ceux liés au phénomène croissant d'usure professionnelle.

En réponse à ces besoins, le plan de développement des compétences met à la disposition de tous les agents un document à la fois complet et synthétique, qui permet de définir des priorités, de planifier les formations intra et en union avec nos collectivités partenaires, et d'élaborer le budget, étant précisé qu'en travaillant en étroite collaboration avec le CNFPT et son antenne départementale le financement s'opère quasi exclusivement via la cotisation annuelle fixée à 0.9% de la masse salariale et la cotisation additionnelle de 0.1%.

Aux termes de deux années de mise en œuvre, Monsieur le Vice-président présente pour chaque axe l'état des formations réalisées et propose au titre de l'année 2025 une actualisation au regard d'une part des projets de la Communauté de communes et d'autre part des besoins partagés avec nos collectivités partenaires.

Ainsi, les axes du plan 2023-2025 sont complétés comme suit :

- Axe « Développer une culture commune » : projet d'organiser en 2025 avec l'Ecole du paysage de Blois et le soutien financier du CNFPT (dans le cadre de la démarche ITEEnéraire) une formation-sensibilisation au paysage à destination des agents de la CCGC et plus particulièrement des porteurs de projets en lien avec le plan Paysage ;
- Axe « Aider à la transformation numérique » : une sensibilisation de tous les agents à l'intelligence artificielle : les usages et les risques. Il s'agit de se préparer à une nouvelle transformation dans les fonctionnements avec l'arrivée de nouvelles générations dans les organisations, utilisatrices de ces nouveaux outils, et l'adaptation progressive des logiciels métiers et bureautiques à l'Intelligence Artificielle (IA). Cette transition ne pourra se faire sans la définition d'un cadre respectueux du Règlement général de protection des données ;
- Axe « Contribuer à la mise en œuvre du PCAET » : à travers la participation à la co-construction d'une offre modulaire de formation à la transition écologique (projet ITEEnéraire porté par le CNFPT, l'ADEME et le Conseil régional Centre-Val de Loire), prendre en compte les formations nécessaires ;
- Axe « Accompagner les projets de service » : accompagner le développement des compétences des enseignants de l'école de musique avec l'organisation en 2025 d'une formation réalisée en interne sur la motivation de l'élève ;
- Axe « Répondre aux obligations de formation » :
 - ✓ D'une part, répondre aux grandes causes nationales :
 - La sensibilisation à la santé mentale avec, pour les agents qui le souhaitent, la possibilité de devenir secouristes en santé mentale. Monsieur le Vice-président précise que cette démarche est déjà portée par le service RH de la commune de Saint-Laurent-Nouan pour les agents de la commune ;
 - La sensibilisation à la laïcité : notamment à destination des agents en contact avec les publics ;
 - L'acquisition des gestes de premiers secours : il s'agit notamment pour les agents des 3 collectivités qui ont suivi en 2021 la formation dispensée par le SDIS 41 d'actualiser leurs connaissances.

✓ D'autre part, répondre aux obligations professionnelles :

- Habilitations électriques : en formant notamment les agents de la Maison de l'Habitat ;
- Sauveteurs secouristes du travail.

Au terme de l'exposé, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'adopter le plan de développement des compétences des agents de la Communauté de communes du Grand Chambord pour la période 2023-2025 tel qu'il figure en annexe 1 ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte le plan de développement des compétences des agents de la Communauté de communes du Grand Chambord pour la période 2023-2025 tel qu'il figure en annexe 1 ;**
- **PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Danièle DEBOUT



Le Président

Gilles CLEMENT


